

Septembre 2016

L'agroécologie voit rose

Dans de nombreux pays du Sud, vivre voire survivre d'une agriculture de type familial est le lot de nombreux paysans. Bien souvent, le rôle crucial que les femmes paysannes jouent en tant qu'actrices de développement dans ce modèle agricole n'est pas reconnu. Afin de renverser cette tendance, une transition alternative vers un modèle guidé par les principes de l'agroécologie semble petit à petit faire son chemin.

L'agriculture familiale : la base de l'alimentation mondiale

L'agriculture familiale repose sur l'exploitation agricole de la terre par tous les membres d'une famille. Les fruits de leurs récoltes sont soit consommés par la famille soit revendus dans des marchés locaux.

L'agriculture familiale joue un rôle très important dans le maintien de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. En effet, selon un rapport de la FAO¹, "les exportations agricoles familiales produisent environ 80% des denrées alimentaires mondiales". La tendance se fait plus forte en Afrique où plus de 50% de la population vit d'une agriculture familiale contrairement à un pourcentage de 5% pour l'Europe et l'Amérique du Nord².

Les femmes agricultrices: rôle crucial mais non valorisé

Dans son fonctionnement, le secteur agricole de certains pays en développement est traversé par de multiples inégalités culturelles, économiques et politiques qui laissent peu de place aux femmes. Or, ce sont ces femmes qui sont à la base des activités agricoles permettant de nourrir la famille et la société

¹ FAO (2014), "L'agriculture familiale en première ligne pour éradiquer la faim". En ligne: <http://www.fao.org/news/story/fr/item/260735/icode/h>

² Le CIRAD (2014), "Agriculture familiale". En ligne: <http://www.cirad.fr/nos-recherches/themes-de-recherche/agriculture-familiale/definition>

tout entière. En effet, selon Claudine Blasco, "les femmes des zones rurales produisent plus de 50% des denrées alimentaires cultivées dans le monde"³. Ces inégalités établissent un fossé entre les hommes et les femmes pouvant nuire à l'autonomisation des femmes, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique⁴.

Une division du travail tronquée...

La séparation des rôles établie dans de nombreux pays du Sud voit l'homme assumer la gestion de la sphère dite « productive » qui englobe « le travail, la production de biens et de services ayant une valeur d'échange ou la production de subsistance ou domestique qui a une valeur d'usage »⁵. La femme est assignée elle, à la sphère « reproductive » ou « familiale » qui reprend « la fonction biologique, les soins et l'entretien de la force de travail, des enfants et des personnes âgées »⁶. Elle reprend tout le travail non rémunéré permettant la reproduction des familles. Socialement et culturellement

³ BLASCO Claudine (2006), "Féminisation de la pauvreté", Commission Femmes, Genre et Mondialisation ATTAC, France. En ligne: <http://www.genreenaction.net/Feminisation-de-la-pauvrete.html>

⁴ FAO (2010-2011), "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011: le rôle des femmes dans l'agriculture: combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement: Résumé", 4p. En ligne: <http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf>

⁵ ADG (2014), « L'alternative agroécologique », Cultivons le futur !, n°35).

⁶ ADG (2014, « L'alternative agroécologique », Cultivons le futur !, n°35).

construite cette division du travail ne reconnaît pas ou n'intègre pas dans les économies nationales, la plus-value économique des connaissances agricoles (qualifiées "d'improductives et obsolètes"⁷) et de la main d'œuvre que représentent les femmes paysannes pour la production agricole et le revenu familial. Un rapport de la FAO mentionne qu'« en moyenne les femmes représentent 43% de la main d'œuvre agricole dans les pays en développement »⁸.

... réduisant l'accès aux moyens de production

Cette assignation des femmes à la sphère "reproductive" réduit par ailleurs leur accès aux droits fonciers, aux crédits ou encore aux intrants agricoles⁹. Au Burundi par exemple, les droits fonciers des femmes sont moins tangibles que ceux des hommes en raison de traditions qui distribuent les terres et répartissent l'héritage de manière défavorable aux femmes¹⁰. Pourtant, elles auraient grandement besoin d'une plus grande autonomie dans la gestion des ressources et des terres pour s'impliquer dans l'organisation de l'agriculture familiale. En 2011, une étude de la FAO a démontré que "si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient augmenter de 20 à 30% les

rendements de leur exploitation, ce qui aurait pour effet d'accroître la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4%"¹¹.

Economiquement parlant, le néolibéralisme joue lui aussi un rôle dans l'accès limité aux ressources et aux terres pour les paysans. Pour de multiples raisons, le phénomène de « l'accaparement des terres » agricoles par des gros investisseurs privés a de lourdes conséquences pour les populations paysannes. La première est que suite à cet accaparement, les populations agricoles doivent se déplacer sur d'autres terres moins productives. La deuxième est que les terres "accaparées" sont généralement considérées comme inexploitées alors qu'elles sont en réalité employées pour la culture vivrière (c.-à-d. une culture tournée vers l'économie de subsistance et l'autoconsommation).

... et renforcée par une législation trop peu sensible au genre !

Au Sud, la sphère politique majoritairement dominée par des hommes¹², se montre plus souvent encline à mettre en place des politiques agricoles sectorielles non sensibles au genre. Si certaines lois sont bénéfiques aux femmes paysannes, elles ne sont pas systématiquement appliquées et respectées par les communautés rurales en raison justement des rapports de domination qui les traversent.

⁷ DELCOURT Laurent (2014), "Agroécologie: enjeux et défis". En ligne : <http://www.cetri.be/Agroecologie-enjeux-et-defis>

⁸ FAO (2010-2011), "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011: le rôle des femmes dans l'agriculture: combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement: Résumé", 4p. En ligne: <http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf>

⁹ « En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, qui ne proviennent ni de l'exploitation agricole, ni de sa proximité. Les intrants ne sont pas naturellement présents dans le sol, ils y sont rajoutés pour améliorer le rendement des cultures » (En ligne: <https://www.agriculture-nouvelle.fr/qu-est-ce-qu-un-intrant/>). On peut citer par exemple: les engrais, les semences, le matériel mécanique, etc.

¹⁰ Lien vers l'article en ligne : <http://www.acordinternational.org/acord/fr/acord/fr/no-s-actions/a/genre/femmes-et-droits-fonciers/>

¹¹ FAO (2010-2011), "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011: le rôle des femmes dans l'agriculture: combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement: Résumé", 4p, Rome. En ligne: <http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf>

¹² Selon un rapport de l'Union interparlementaire (2015), « La représentation moyenne des femmes dans les parlements du monde a presque doublé entre 1995 et 2015, passant de 11,3 % en 1995 à 22,1 % en 2015 ». En ligne : <http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP20Y-fr.pdf>

Philippines: cadre juridique non sensible au genre¹³

Aux Philippines, le programme actuel de réforme agraire reconnaît le droit de la femme à la propriété foncière. Cependant, l'accès à la terre des femmes reste restreint comparé à celui des hommes. En effet, le cadre juridique philippin n'envisage pas la dimension de genre dans les questions touchant à la production, la préparation, l'achat et la consommation d'aliments. De plus, il ne considère pas le travail domestique des femmes ainsi que toutes les autres responsabilités auxquelles elles doivent faire face au niveau familial.

L'agroécologie : clé de voûte de l'émancipation des femmes ?

Bien qu'étant un concept systémique et multidimensionnel, l'agroécologie peut se définir comme une série de pratiques agricoles durables inspirées de l'agriculture familiale. Ces pratiques incitent à une meilleure interaction avec la nature et son pouvoir de régénération ainsi qu'à l'accroissement de la diversité de la production locale par des combinaisons d'espèces. Dans son rapport « Agroécologie et droit à l'alimentation » présenté devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2011, Olivier de Schutter démontre que l'agroécologie pourrait « doubler la production alimentaire de régions entières en 10 ans tout en réduisant la pauvreté rurale et en apportant des solutions au changement climatique »¹⁴.

¹³ LESTER MANDAR Mark, "Les mouvements des paysans aux Philippines: l'importance des femmes, pp50-55, In: CARRACILLO Carmelina (2014), "Une agriculture pour vivre! Quels enjeux pour les mouvements paysans, Entraide et Fraternité, Bruxelles.

¹⁴ DE SCHUTTER Olivier « Rapport : agroécologie et droit à l'alimentation » : En ligne : <http://www.srfood.org/fr/rapport-agroecologie-et-droit-a-l-alimentation>

Pour les femmes paysannes, l'agroécologie présente des avantages...

En mettant en place des processus d'échanges d'expériences et de techniques issues de connaissances traditionnelles respectant les écosystèmes, l'agroécologie permet aux femmes paysannes de faire reconnaître leur rôle primordial dans le maintien de la sécurité alimentaire familiale et mondiale.

Les femmes paysannes détiennent, en effet, des savoir-faire "en matière de préservation de la diversité agricole et biologique ou de reproduction des espèces animales ou végétales¹⁵" qui, s'ils sont valorisés, partagés et appliqués, renforcent les capacités des femmes à fournir des produits frais, nutritifs et en plus grande quantité à leur famille et aux marchés locaux.

De l'économie de subsistance à l'économie de marché¹⁶

En promouvant un apprentissage et un renforcement de techniques de production agroécologique de l'alimentation de base auprès de femmes paysannes de Bunkonde (Congo) dès 2009, l'ONG Fonbaca a participé à un accroissement du rendement du niébé, du maïs et de l'arachide. Au total, ce sont plus de 600 familles qui bénéficient maintenant d'une sécurité alimentaire. Une fois les familles nourries, la vente dans des marchés locaux de ces produits transformés améliore l'indépendance économique et sociale des femmes paysannes.

¹⁵ LEROY Aurélie, TERMOTE Camille, CARACCILO Carmelina (2016), "L'agroécologie, la panacée pour les paysannes?", Entraide et Fraternité, Bruxelles. En ligne : https://www.entraide.be/IMG/pdf/l_agroecologie_pour_les_paysannes_web.pdf

¹⁶ KBA FONCABA, "Action des femmes de Kananga: bientôt des biscuits et des jus artisanaux". En ligne: <http://www.kba-foncaba.be/fr/divers-fr/1432-action-des-femmes-de-kananga-bientot-des-biscuits-et-des-jus-artisanaux.html?showall=1&limitstart=>

...mais aussi certaines limites!

Contrairement à l'agriculture familiale, le modèle agroécologique rejette l'emploi d'intrants chimiques nocifs au coût économique et à l'impact désastreux tant pour la santé des populations que pour l'environnement (pesticides, antibiotiques, carburants etc.). Les pratiques agroécologiques favorisent plutôt les techniques "naturelles" de compostage, les polycultures ou encore le travail physique sur les terres. Or, ces activités demandent du temps que les femmes, qui consacrent déjà une grande partie de leurs journées à l'organisation familiale et au travail domestique, n'ont pas. Ne prenant pas en compte cette charge de travail supplémentaire, le modèle agroécologique risque d'engendrer un surinvestissement en temps pouvant être un frein à leur bien-être et à leur autonomie.

Une autre limite du modèle agroécologique est la nécessité d'un apprentissage et d'un partage perpétuel de bonnes pratiques et de savoir-faire traditionnels au sein par exemple d'une organisation paysanne. Comme le dit le professeur Philippe De Leener "la promotion d'un système agricole familial passe bien entendu par son inscription dans un cadre légal, mais également et surtout par une action organisée et collective"¹⁷. Cependant, en raison de la place prédéfinie qui lui est attribuée dans la sphère familiale, la femme paysanne n'a pas toujours ni le temps ni l'opportunité d'accéder à ces échanges de savoirs ou de s'intégrer dans une organisation paysanne. L'accès à ces lieux pourrait non seulement lui permettre un meilleur apprentissage et une mise en pratique de toutes les techniques que propose l'agroécologie, mais aussi lui permettre de

¹⁷ DE LEENER Philippe (2013), « Souveraineté alimentaire : des systèmes alimentaires basés sur une agriculture familiale, juste, durable et prospère : synthèse des travaux de la conférence organisée par Inades Formation en vue de 2014 l'Année internationale de l'Agriculture Familiale », Inter-Mondes Belgique, 41p.

s'émanciper, de mieux connaître ses droits, d'améliorer ses chances de participer aux prises de décision et finalement de mettre en place des projets agroécologiques à l'écoute de ses besoins¹⁸.

Madagascar : la femme comme actrice de diffusion des pratiques agroécologiques 19

A Madagascar, les femmes représentent 70% de la population rurale et jouent un rôle considérable dans la transmission de techniques agroécologiques. En effet, ayant un taux de participation sociale plus élevé que les hommes au sein de groupes de travail ou d'associations formalisées, elles sont très actives dans la prise de décision villageoise. Les autorités malgaches ont conscience de cet investissement des femmes dans la promotion d'un développement durable et privilégient l'éducation des femmes rurales et leur accès aux technologies.

Systèmes agroécologiques féministes : Où en sommes-nous ?

Perçu comme une réponse crédible à la triple crise alimentaire, environnementale et économique, le modèle agroécologique recèle beaucoup de potentiel comme alternative pour émanciper les femmes paysannes. Ce

¹⁸ VILLAREAL Marcela (2014), « Réduire les inégalités de genre, un enjeu politique agricole », In : GUETAT-BERNARD Hélène (2014), « Féminin-Masculin : Genre et Agriculture familiale », Edition Quae, 251 p.

¹⁹ Portail d'information sur l'agriculture et la biodiversité dans l'océan indien (2012), « A Madagascar, les femmes rurales sont les meilleurs vecteurs pour la vulgarisation des pratiques agroécologiques ». En ligne : <http://www.agriculture-biodiversite-oi.org/Nature-agriculture/Nouvelles-du-terrain/Dossiers-thematiques/Femmes-et-agriculture-dans-l-ocean-Indien/Vulgarisation-des-pratiques-agroecologiques-a-Madagascar>

modèle ne peut cependant s'appliquer que dans les pays et les communautés où toutes les conditions sont réunies pour que la femme paysanne puisse librement et de manière reconnue mettre ses compétences au profit d'une meilleure production agricole. Or, et comme nous l'avons vu, la femme est encore trop souvent subordonnée à l'homme dans le secteur agricole.

Les obstacles qui freinent une réduction des inégalités de genre dans l'agriculture résident principalement aux niveaux politique et culturel. A cet égard, un véritable virage des mentalités doit donc s'opérer tant au Nord qu'au Sud. Au Nord, en décidant par exemple de soutenir des associations et/ou mouvements paysans respectant les droits des femmes comme « La Via Campesina »²⁰. Au Sud, en faisant pression sur les partis politiques afin qu'ils intègrent la dimension du genre au sein de leurs politiques (par exemple en appliquant une approche "gender mainstreaming"²¹).

Finalement, une transition vers un modèle agricole sensible au genre ne peut avoir lieu qu'à la condition que tous les acteurs de changement concernés dialoguent et coopèrent ensemble pour définir des politiques agricoles adaptées aux conditions, aux cultures et aux contextes dans lesquels vivent les femmes.

Auteur :
Coraline Brodtkom

²⁰ LA VIA CAMPESINA (2013), "Les Femmes du plus grand mouvement de paysans au Monde mènent la danse". En ligne: <https://viacampesina.org/fr/index.php/nos-confnecs-mainmenu-28/6-djakarta-2013/806-les-femmes-du-plus-grand-mouvement-de-paysans-au-monde-menant-la-danse>

²¹ Le "gender mainstreaming" est une approche transversale, structurelle et préventive promue par l'Union européenne depuis 1995 et qui a pour stratégie : "la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place de politiques". En ligne: http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming



ANALYSE

Publié avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Ed resp : Axelle Fischer, Commission Justice et Paix
31/6, Rue Maurice Liétart - 1150 Bruxelles – Belgique
Tél : +32 (0)2 738 08 01 – IBAN : - BE30 0682 3529 1311
www.justicepaix.be - info@justicepaix.be